

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE



A déposer en Mairie.

Fiche unique valable pour toutes les structures «Enfance-Jeunesse» : la Garderie périscolaire, l'ALSH, l'Espace Jeunes, et la Crèche.

Je soussigné(e)

représentant légal de l'enfant,

NOM, Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Établissement scolaire :

Autorise par la présente les organisateurs des services périscolaires de la Commune de Ploudalmézeau, représentée par Madame Maguerite LAMOUR, Maire de la Commune de PLOUDALMÉZEAU, à diffuser sur supports papiers et informatiques, la (les) photographie(s) ou vidéo(s) prise(s), lors d'activités ou sorties dans les structures périscolaires de la Commune de Ploudalmézeau, sur laquelle (lesquelles) figure mon (mes) enfant(s).

Cette autorisation concerne les supports suivants :

- Pour l'édition de documents papiers
- Pour la mise en ligne sur le site internet de la Commune et/ou des structures périscolaires

Cette autorisation est valable pour une durée de 12 mois et pourra être révoquée à tout moment.

À PLOUDALMÉZEAU le

Signature